



Reflets de la vie municipale à Ruhans

Décisions diverses prises au conseil

1/ Forêt

La vente de bois d'automne qui avait été annulée en septembre s'est finalement tenue le 9 Octobre à Gray.

La commune présentait 3 lots qui ont tous trouvé acquéreur :

- Coupe 47 achetée par la Société CALVI pour un montant de 16 228.00 € HT.
- Coupes 8-29 achetées par SCIERIE LOCATELLI Patrice pour un montant de 13 601 € HT.
- Coupe 23 achetée par MARSOLAT Roger et Fils pour un montant de 49 680 € HT.

2/ Affouage 2015/2016

Le conseil a approuvé la liste des affouagistes arrêtée à 28 feux.

Dans la coupe 47, le Conseil a décidé de vendre les rémanents (branches en dessous de 7 cm de diamètre) ce qui facilitera la vie des affouagistes qui auraient dû soit les brûler, soit les mettre en andains. Il leur est simplement demandé de les regrouper. Par contre, pour favoriser le semis naturel, ces branches doivent être enlevées pour le **15 avril 2016**, toute portion non terminée à cette date dans cette coupe sera considérée en fond de coupe et vendue à cette échéance.

Lors de sa dernière séance, le Conseil a décidé de modifier l'assiette des coupes 2016 votée précédemment. La coupe 40R, qui est une coupe de régénération, a un relief accidenté (forte pente par endroits) qui peut être un facteur de risque pour les affouagistes.

Il a donc été décidé de la retirer de l'affouage, le taillis et les petits pieds seront vendus en bloc en février. Les futaies seront vendues en septembre 2016, le Conseil décidera alors en fonction des volumes de bois prévus pour l'affouage, de l'affectation des branchages : vente ou affouage.

Le mot du Maire

Ce journal vous relate les principales décisions prises lors des deux derniers conseils d'octobre et novembre.

Les chantiers de réfection des réseaux d'eau avancent avec parfois des aléas liés à ce type de travaux, comme la rupture accidentelle de la canalisation alimentant la station de pompage qui a entraîné des coupures d'eau non programmées avec les désagréments que cela génère. J'en profite pour remercier ici la très grande majorité des habitants pour leur compréhension.

Une nouvelle coupure sera nécessaire pour le raccordement du réseau d'Aubertans à Ruhans, la Commune profitera, d'ailleurs, de cette occasion pour faire nettoyer par une entreprise spécialisée les deux réserves d'eau potable. Vous serez informé au préalable de la date de cette coupure.

Si l'interconnexion avec Aubertans et la partie Ruhans - La Villedieu seront achevées sur 2015, le remplacement du réseau sur le centre de Ruhans et Millaudon ne sera achevé qu'au premier trimestre 2016, l'entreprise DEMOULIN arrêtant 3 semaines son activité en fin d'année.

Ce bulletin étant le dernier de l'année, j'en profite pour vous souhaiter à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année et vous présenter au nom de toute l'équipe municipale nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour l'année 2016.

Serge GIRARD

3/ ONF

La passation de témoin entre Pierre Ermoli et Philippe Bret a eu lieu en Mairie en présence des garants. Nous souhaitons « bon vent » à Pierre avec qui, nous avons travaillé en harmonie durant de longues années, et la bienvenue à son successeur.

4/ Travaux réseaux eau

a/ L'entreprise SBM a terminé la partie concernant La Villedieu depuis la sortie du lotissement.

La réception des travaux a été effectuée et le montant définitif des travaux restera dans l'enveloppe initialement prévue malgré quelques petits travaux supplémentaires.

b/ Suite à l'achèvement des travaux à La Villedieu et à la déconnexion des compteurs qui étaient implantés dans l'abri rue de la Corvée, le Maire a été saisi d'une demande d'achat de la parcelle ZC 68 de 9 ca (sur laquelle, était implantée ce bâtiment) par M. Damideau qui est propriétaire des deux propriétés limitrophes. Le Conseil a approuvé le principe de cette cession dont les conditions précises restent à définir.

c/ L'entreprise Demoulin achève l'interconnexion avec Aubertans qui devrait être effective début décembre si les tests de pression et les analyses sont satisfaisants.

L'interconnexion va nous permettre d'avoir un approvisionnement régulier, ce qui n'est pas le cas actuellement. En effet, en raison de la sécheresse persistante et de failles qui s'accroissent dans le captage, le volume d'eau est parfois insuffisant pour approvisionner la station en cas de forte demande. Je demande donc à tous nos concitoyens de bien vouloir modérer, autant que faire se peut, leur consommation d'eau durant les quelques semaines qui nous séparent encore du raccordement et d'être indulgents en cas de baisse de pression.

d/ Dès que les travaux sur l'interconnexion seront terminés, l'entreprise Demoulin attaquera le renouvellement du réseau d'eau potable de Ruhans en commençant à la station et remontant le Vieux Chemin. Durant cette période, cette route sera fermée à la circulation, sauf naturellement, pour les riverains.

Lors de ces travaux, une intervention sera nécessaire sur les propriétés pour repérer les canalisations et procéder au raccordement. **Un document d'autorisation d'accès sur domaine privé** va vous être distribué, je vous remercie de le retourner rapidement à la Mairie.

5/ Accessibilité

La commune a déposé en Préfecture les trois agendas Ad'AP qui concernent la Mairie, la salle polyvalente, l'église et le cimetière.

En raison du plafonnement du montant des subventions par bâtiment, l'architecte a donc dû revoir sa copie qui était globale et rétablir trois dossiers. Le montant des honoraires qui était au départ forfaitaire a été réévalué à 10% du montant des travaux. Ce taux a été validé par le Conseil Municipal.

6/ Travaux logement communal

Les joints des fenêtres du logement situé au-dessus de la Mairie sont détériorés et laissent passer l'air. Après étude de la solution du remplacement des joints et d'un vitrage, et de celle du changement intégral de trois fenêtres aux normes actuelles, c'est cette dernière solution qui a été retenue.

C'est l'entreprise Sarl Menuiserie Vuillemin d'Aubertans qui a été retenue pour un montant de 1 854 € HT.

7/ Plan d'épandage des boues de Besançon

Une enquête publique, diligentée par la ville de Besançon s'est déroulée du 5 octobre au 5 novembre, sur l'épandage des boues de la station de Port Douvot. Notre commune était déjà concernée par cet épandage, un précédent arrêté préfectoral de 2001 le prévoyait pour une durée de 20 ans.

Le nouveau plan qui concerne en tout 111 communes en Franche-Comté dont 58 en Haute-Saône va proroger la durée et augmenter les surfaces concernées qui passeront de 35 HA 93 à 39,12 HA.

Cette mesure rencontre un certain nombre d'oppositions des maires concernés qui se sont regroupés en un collectif en vue de déposer un mémoire commun au commissaire enquêteur.

Suite à ces réactions et à une demande de débat public, l'enquête est prorogée et une réunion publique a eu lieu le 16 novembre à 14 H 30 en Mairie de Rioz.

Après débat, le Conseil Municipal a adopté une délibération pour s'opposer à ce nouveau plan d'épandage et autorisé le Maire à se joindre au collectif pour déposer un mémoire commun.

Le Conseil a estimé que, outre les nuisances olfactives importantes en période estivale, les conséquences de ces épandages sur des sols imperméables et drainés ne sont pas maîtrisées.

Les analyses sur les taux des différents métaux lourds présents dans ces déchets se veulent rassurantes à court terme, mais quel sera leur effet à

long terme. Il est d'ailleurs surprenant de noter que ces épandages sont interdits en zone humide ou sur les zones en AOC pour le fromage de Comté. S'ils ne présentent aucun risque, pourquoi alors les interdire sur ces zones là..

La réunion publique n'a pas apporté de garanties réelles sur l'innocuité de ces boues, bien au contraire puisqu'un rapport de médecins du CHU de Besançon fait état que chaque jour 600 milliards de bactéries sont rejetées dans le Doubs et 300 000 persistent dans chaque gramme de boue, soit plus de 300 millions au mètre carré épandu. Parmi ces bactéries, de nombreuses sont multi-résistantes, c'est-à-dire qu'elles peuvent résister aux traitements antibiotiques et de plus, elles ont la capacité de transmettre cette multi-résistance à d'autres souches.

Le principe de précaution, mis en avant dans d'autres domaines, voudrait qu'on n'autorise pas ces épandages.

Pour toutes ces raisons, j'ai donc signé au nom de la commune le mémoire rejetant ces épandages, mais il faut bien avoir à l'esprit, que même si la commune y est défavorable, l'arrêté préfectoral pourra y intégrer d'office notre village....

8/ PLUI

Derrière ce sigle, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, se cache une démarche rendue obligatoire par la loi du 24/03/2014 (ALLUR), qui impose aux Communautés de Communes l'élaboration d'un PLUI. De manière très générale, ce plan a pour objectif de définir les priorités d'aménagement du territoire de manière à concilier les enjeux de construction de logement, de mobilité, de modération de la consommation de l'espace, de développement des activités économiques, de qualité des cadres de vie. C'est donc une vision à 15 ans des 33 communes. La CCPR est en phase de recrutement d'un cabinet d'études pour mener à bien l'élaboration de ce document qui durera de novembre 2015 à fin 2018.

A terme, ce document remplacera donc la carte communale précédemment élaborée.

Tout au long de la procédure, il est prévu que les habitants des 33 communes puissent donner leur avis. D'ores et déjà, un registre d'expression est ouvert au public en Mairie.

Il existe aussi un registre numérique, où vous pouvez écrire au Président de la CCPR.

Je vous informerai naturellement régulièrement du déroulement de cette opération, pour ceux qui veulent plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de la CCPR ou celui de la commune-mairie-ruhans.fr.

9/ Cimetière

La restructuration du cimetière entre dans sa phase active. L'affichage des tombes susceptibles d'être reprises est en cours. Des annonces légales sont également parues dans l'Est Républicain et les Affiches de Haute-Saône.

Une réunion avec la Société Finalys a eu lieu le vendredi 27 novembre à 9 h 00 au cimetière. Les familles qui auraient des interrogations sur une tombe peuvent retirer un imprimé spécifique à la Mairie qui le transmettra à la Société Finalys pour réponse.

Un nouvel affichage a eu lieu, un courrier sera prochainement adressé à tous les habitants, les familles qui le souhaitent ont jusqu'à fin mars pour régulariser la situation « juridique » des tombes. Je reviendrai plus en détail sur ce dossier dans un prochain numéro.

10/ Assainissement

L'arrêté de la DREAL validant le schéma d'Assainissement de Ruhans pris début juillet, vient seulement d'être signé par les services de la Préfecture. Cet arrêté conditionnait le démarrage de l'enquête publique, celle-ci n'aura donc lieu que début 2016, la période des fêtes de fin d'année n'est pas apparue la plus favorable.

11/ Délibérations diverses

- **SIED** : le Conseil a approuvé une délibération du syndicat d'électricité qui prend la compétence pour installer des bornes de recharge pour véhicules électriques.
- **TAFTA** : le Conseil a été saisi d'une demande de positionnement de la commune par rapport au traité de libre-échange commercial transatlantique qui se négocie actuellement. Ce traité peut avoir des conséquences directes sur la vie des habitants puisqu'il vise une harmonisation par le bas des normes sociales, sanitaires et environnementales avec notamment, par exemple, l'admission des OGM dans l'agriculture, du bœuf aux hormones...
Le Conseil Départemental a déjà pris une délibération de principe pour déclarer la Haute-Saône zone hors TAFTA, le Conseil Municipal a utilisé ce modèle pour déclarer symboliquement Ruhans hors zone TAFTA.

- **Achat taille haies.** Le Conseil a autorisé le Maire à acheter un taille haies thermique d'occasion auprès d'un particulier.
- **TAD :** le transport à la demande organisé par la CCPR va démarrer prochainement. Vous allez avoir dans vos boîtes aux lettres les petits imprimés qui donnent toutes les informations pratiques.
- **Assurance statutaire du personnel :**
La commune est adhérente à un contrat groupe d'assurances des risques statutaires du personnel négocié par le Centre de Gestion pour toutes les communes de Haute-Saône qui le souhaitent.
Ce contrat arrivant à échéance en 2016, le Centre de Gestion doit relancer une nouvelle consultation pour renouveler ce contrat. Le Conseil a donc autorisé le Centre de Gestion à souscrire pour le compte de notre commune ce type de contrat.

